

Avis de publicité pour l'occupation temporaire de dépendances du domaine public

Tout au long de l'année, le musée du Louvre met à disposition pour l'organisation d'événements privés, deux espaces au sein du Jardin des Tuileries :

- L'esplanade des Feuillants (9 000 m² de surface exploitable);
- Le carré du Sanglier (1 200 m² de surface exploitable).

Dans le cadre de l'application de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis vaut publicité préalable à la délivrance de titres d'occupation pour ces espaces.

Les modalités d'occupation ainsi que les tarifs sont consultables gratuitement, sur le site internet du musée du Louvre, à l'adresse suivante : www.louvre.fr – Page « Privatisations, visites et tournages - Événements privés ».

L'occupation de ces espaces est notamment soumise au respect des dispositions du règlement d'utilisation du Jardin des Tuileries pour l'organisation de manifestations culturelles, festives et professionnelles, joint au présent avis.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues en formulant une demande à l'adresse suivante : evenements@louvre.fr

ACTIVITES AUTORISEES : manifestations festives, culturelles ou professionnelles

DATES ENVISAGEABLES D'OCCUPATION: du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 dans les limites fixées par l'article 5 du règlement joint, il est d'ores et déjà précisé aux candidats potentiels que certaines réservations sont pluriannuelles et qu'à la date de publication du présent avis, cent quatre-vingt-un (181) jours, sont disponibles au titre de 2022 sur les espaces concernés.

Toutes les déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées à la Direction des relations extérieures du musée du Louvre (adresse : evenements@louvre.fr). La présentation du dossier de candidature est laissée à la libre appréciation du candidat.

Date limite de réception des réponses : 7 février 2022 à 17h00.

Mise en ligne : 17 janvier 2022.